

Revalorisation

Décisions ministérielles annoncées le 30 mars 2010

Luc Chatel a annoncé un « pacte de carrière » en deux parties :

- une partie financière ;
- une partie ressources humaines mettant l'accent sur la mobilité et la santé au travail.

Annonces financières

Carrières

Le gouvernement a fait le choix d'une revalorisation des cinq premiers échelons pour tenir compte du relèvement des niveaux de recrutements des nouveaux enseignants. Les deux premiers échelons des corps sont supprimés à la rentrée 2010. Les nouveaux fonctionnaires stagiaires commenceront dans un premier échelon dont l'indice correspond au 3^{ème} échelon revalorisé de l'ancienne grille. La durée des échelons reste inchangée : le nouveau premier échelon dure 1 an comme l'ancien 3^{ème} échelon. Le gain mensuel est en moyenne de 153 euros sur la première année pour tous les nouveaux enseignants à l'exception des agrégés pour qui il est de 253 euros.

Le ministre annonce un effort de 6800 euros sur l'ensemble des cinq premiers échelons de la carrière

Indemnités

Le ministre a annoncé des mesures indemnitaires dans le cadre des réformes en cours pour rémunérer :

- l'accompagnement et le tutorat des nouveaux enseignants et des étudiants se destinant au métier d'enseignant
- le tutorat des lycéens
- les référents « culture » en lycée

La fonction de « référent handicap » sera spécifiquement reconnue.

A terme, le ministère envisage la création d'un « grade à accès fonctionnel » (GRAF) dès sa mise en œuvre dans la Fonction publique

Certifiés, CPE, COP, PE, PLP, Profs EPS

Echelon	Indice	Net approché
1	349	1 310 €
2	376	1 412 €
3	395	1 483 €
4	416	1 562 €
5	439	1 648 €
6	467	1 753 €
7	495	1 859 €
8	531	1 994 €
9	567	2 129 €
10	612	2 298 €
11	658	2 471 €

Rentrée 2010

Echelon	Indice	Net approché
1	410	1 539 €
2	431	1 618 €
3	453	1 701 €
4	467	1 753 €
5	495	1 859 €
6	531	1 994 €
7	567	2 129 €
8	612	2 298 €
9	658	2 471 €

Agrégés

Echelon	Indice	Net approché
1	379	1 423 €
2	436	1 637 €
3	478	1 795 €
4	518	1 945 €
5	554	2 080 €
6	593	2 227 €
7	635	2 384 €
8	684	2 568 €
9	734	2 756 €
10	783	2 940 €
11	821	3 083 €

Rentrée 2010

Echelon	Indice	Net approché
1	489	1 836 €
2	526	1 975 €
3	561	2 106 €
4	593	2 227 €
5	635	2 384 €
6	684	2 568 €
7	734	2 756 €
8	783	2 940 €
9	821	3 083 €

Ressources humaines

Des annonces ont été faites dans trois domaines : la mobilité, la santé au travail et l'évaluation des personnels.

Mobilité :

Le ministère va mettre en place le Droit individuel de formation (DIF) dès la rentrée 2010. Il vise à offrir la possibilité aux enseignants de se former pendant les vacances dans le cadre d'un projet personnel de mobilité. Il ouvre droit à une rémunération horaire complémentaire pendant une durée de 20 heures.

Des conseillers mobilité carrière vont être mis en place dans toutes les académies.

Dans le même cadre des entretiens de carrière en début de carrière et au bout de 15 ans se dérouleront pour tous les enseignants.

Le ministère va proposer, sur son site, une bourse regroupant l'ensemble des postes offerts aux enseignants dans les trois fonctions publiques.

Des plans d'adaptation vont être mis en place. Ils pourraient concerner un millier d'enseignants de la voie technologique.

Santé au travail :

Dès la rentrée :

- 80 médecins de prévention supplémentaires seront recrutés. C'est un doublement des moyens existants.
- un bilan de santé sera proposé à tous les enseignants qui atteignent leurs cinquante ans.
- les comités d'hygiène et de sécurité académiques (CHSA) seront transformés en CHSCT compétents sur les conditions de travail des personnels.

Evaluation

Un « chantier » devrait s'ouvrir sur l'évaluation des enseignants.